AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE Marché de service - maîtrise d'œuvre

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de SAINT-TROJAN LES BAINS – 66 Rue de la République – 17370 SAINT TROJAN LES BAINS

Correspondant : Madame le Maire, Marie-Josée VILLAUTREIX

Tél: 05 46 76 00 30

E-mail: accueil@saint-trojan-les-bains.fr

Adresse du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

Type d'Organisme : Collectivité Territoriale

Principale activité du Pouvoir Adjudicateur :

L'avis implique un marché public.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés public de l'OMC : NON

OBJET DU MARCHE: Marché de maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation du groupe scolaire à SAINT TROJAN LES BAINS (17370).

Mapa passé en application des articles R2123-1 et L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Catégorie de service : 12

CPV: 71000000

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Objet du programme : mission de base du Livre IV de la partie 2 du Code de la Commande Publique + VISA + OPC + ESQ portant sur la Réhabilitation du groupe scolaire à SAINT TROJAN LES BAINS (17370).

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation dans le respect des dispositions des articles L.2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Montant prévisionnel des travaux : 1800 000 € H.T.

Date prévisionnelle de démarrage de la mission : 22 avril 2025

Durée prévisionnelle du marché : 42 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations (dont 12 mois de parfait achèvement)

L'équipe sera obligatoirement composée au minimum des compétences intégrées ou associées suivantes :

- 1 ou plusieurs architectes
- 1 Bureau d'études Structures
- 1 Bureau d'études Fluides
- 1 Bureau d'études Acoustique

Modalités de paiements : délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande d'acompte par le maître d'ouvrage ou de la réception du décompte général et définitif par le maître d'ouvrage pour le paiement du solde.

Marché passé à prix ferme actualisable.

Versement d'une avance dans les conditions des articles R.2191-3 à 19 du code de la commande publique.

Le Dossier de candidature comprendra :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.
- Une déclaration sur l'honneur (cf. modèle joint au RDC) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.
- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur activité professionnelle, capacités professionnelles, techniques et financières :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : pour les architectes, attestation d'inscription à l'ordre des architectes.

Capacité économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Capacités techniques et professionnelles :

- Une liste des principaux services fournis au cours des 3 dernières années par chaque membre de l'équipe indiquant le montant des travaux, la date, le type de mission de maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage.
 Des références en réhabilitation et/ou extension de bâtiments existants notamment salle polyvalente et équipements publics seront appréciées
- Une présentation de l'équipe
- 3 photographies de références d'opérations similaires réalisées par l'architecte au format A4
- Les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années.
- L'indication des titres d'études et professionnels des candidats ou des cadres de l'entreprise et notamment les responsables de prestations de service de même nature que celle du marché public (qualifications)
- Une description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché.

Pour la présentation des éléments de leur candidature, les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique
- des renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

MODALITES D'ATTRIBUTION

Critère de sélection des candidatures : au vu des moyens, références, compétences.

- Moyens: au vu des effectifs, du matériel et des équipements techniques proposés par les candidats
- **Références:** qualité des références présentées en réhabilitation de bâtiments existants et notamment de groupe scolaire et/ou équipements publics
- **Compétences :** pertinence de l'équipe proposée

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des plis : 26 Mars 2025 à 16H

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:

Les candidatures et offres devront être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr

Retrait électronique des dossiers de consultation

Cette procédure permet aux candidats de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique et de déposer leur candidature et leur offre par voie électronique via le site : https://www.marches-securises.fr. La Mairie de Saint Trojan les Bains s'engage à assurer l'intégrité des documents mis en ligne ainsi que la sécurité des transactions sur un réseau informatique accessible à tous les candidats de façon non discriminatoire.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé ne jamais avoir été reçu.

La durée du marché est de 30 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations (dont 12 mois de parfait achèvement)

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS ET SERVICE AUPRES DUQUEL LES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :

Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac BP 541, 86020 Poitiers, Tél : 05.49.60.79.19. Fax : 05.49.60.68.09

Introduction de recours :

La présente consultation peut faire l'objet devant le tribunal administratif d'un référé précontractuel conformément aux dispositions de l'article L 551-1 et s. du code de justice administrative jusqu'à la signature du marché, ou, postérieurement à la conclusion du contrat, un référé contractuel conformément à l'article L 551-13 et s. du code de justice administrative. Il peut être intenté un recours en contestation de validité du contrat issu de la jurisprudence « Tarn-et-Garonne » qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées. Il peut être intenté un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative.

Date d'envoi à la publication : 28 Février 2025